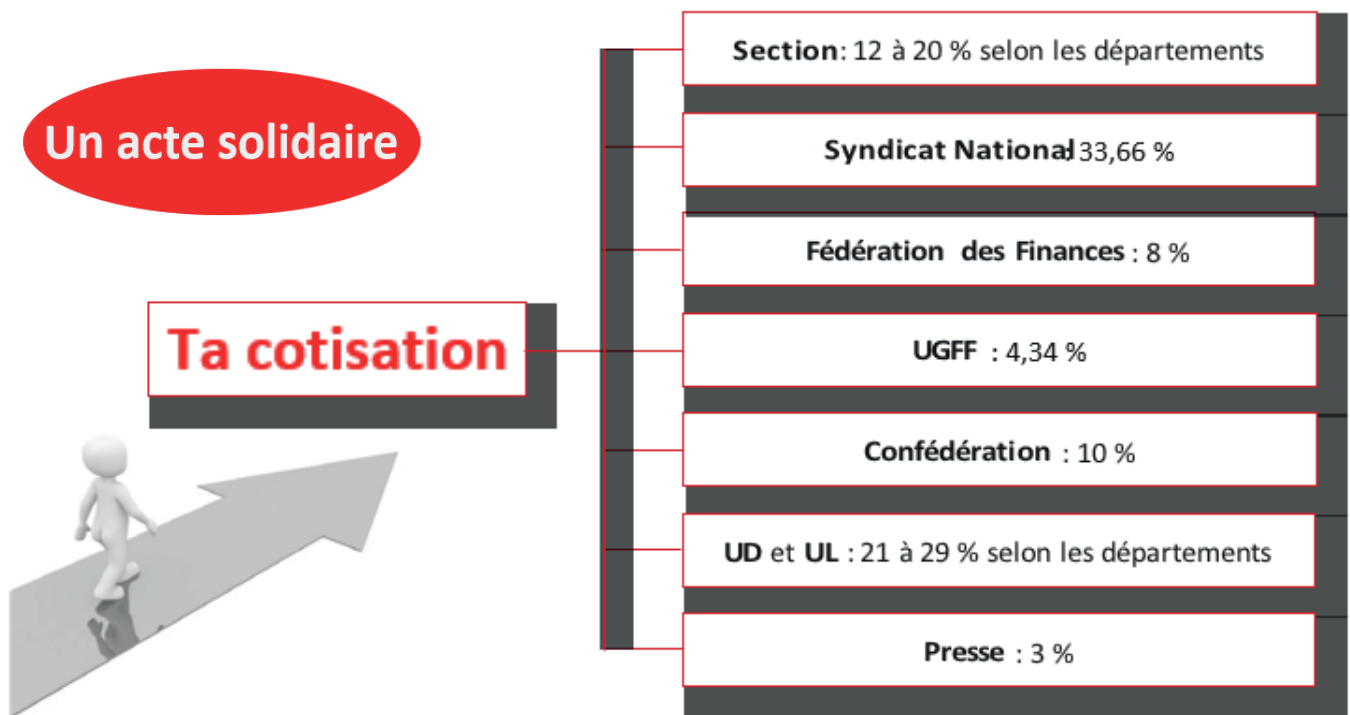


Si je me syndique à la CGT...

A quoi va servir l'argent de ma cotisation ?

Payer sa cotisation CGT, c'est se donner les moyens de l'action collective. C'est concrétiser que les personnels sont tous ensemble, c'est affirmer que le monde du travail doit être solidaire.

En clair, la cotisation sert à l'expression et au fonctionnement de l'organisation. Elle sert au financement solidaire de la CGT à travers ses organisations à tous les niveaux, ainsi qu'à la solidarité avec les secteurs en lutte.



La cotisation s'élève à 0,67 % de la rémunération nette. Les retraités versent quant à eux 0,67 % de leur revenu imposable. Déductible des impôts à hauteur de 66 %, elle donne droit à un crédit d'impôt restituable aux collègues non imposables. La réduction ou le crédit d'impôts de 66 % sur la cotisation permet de diminuer sensiblement son impact financier. Exemple : une cotisation syndicale de 100 € ne coûtera en réalité que 34 €.

**Ne dites plus... Mais que fait la CGT ?
Faites-la !**